



DIPE/23-992-869 du 18/12/2023

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DES PRESIDENTS ET MEMBRES DES JURYS DE
TITULARISATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION, ET PSYCHOLOGUES DE
L'ÉDUCATION NATIONALE, AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

Références : Décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés, et notamment ses articles 24 et 26 - Décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des Professeurs de Lycée Professionnel, et notamment son article 10 - Décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des Conseillers Principaux d'Éducation, et notamment son article 8 - Décret n°2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'Éducation nationale, et notamment son article 8 - Décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des Professeurs d'Éducation Physique et Sportive, et notamment son article 5 - Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation - Arrêté du 22 août 2014 modifié par l'arrêté du 26 mars 2018, fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires – Arrêté du 23 août 2017 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des psychologues de l'Éducation nationale

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - chef du bureau des actes collectifs - Mme SALOMEZ - gestionnaire Tel : 04 42 91 73 44 - Mél : nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de l'académie d'Aix Marseille, chancelier des universités, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, arrête

Article 1^{er} : les jurys académiques chargés d'examiner les dossiers des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale stagiaires issus des concours selon les modalités visées ci-dessus, sont composés comme suit pour la session 2023/2024 :

**CAPES - CAPET
CAER CAPES - CAER CAPET
CAFEP CAPES - CAFEP CAPET**

PRÉSIDENT:

M Christophe MAZUYER

Doyen des IA-IPR, IA-IPR mathématiques

VICE- PRÉSIDENT:

M Lionel VALLUY-ANDRE

IA-IPR anglais

MEMBRES DU JURY

Mme Pascale BRANDT-POMARES

Directrice INSPÉ Aix-Marseille

M Christophe CALIPPE

Principal collège Vallon des Pins Marseille

Mme Bénédicte COLAU

IA-IPR lettres

M David GARCIA

Chef d'établissement Notre Dame de la Jeunesse
Marseille

M Pierre RIGAT

IA-IPR sciences physiques et chimiques

Mme Laure RUIZ

Principale collège Mignet Aix en Provence

**CAPLP
CAER CAPLP
CAFEP CAPLP**

PRÉSIDENT :
M Pierre PARIAUD

Doyen des IEN ET-EG-IO

VICE- PRÉSIDENTE :
Isabelle LEMASSON-SAID

IEN ET/EG STI arts appliqués.

MEMBRES DU JURY
Mme Pascale BRANDT-POMARES
M Alain BRUNIAS
Mme Fatiha HACHEMI
Mme Valérie PIERNAS

Directrice INSPÉ Aix-Marseille
IEN ET/EG anglais lettres
Proviseure lycée professionnel Colbert Marseille
IEN ET/EG sciences biologiques sciences sociales
appliqués

M Patrick RÉ

Chef d'établissement lycée privé Clovis Hugues Aix
en Pce

M. Stéphane TORRENT

IEN ET/EG sciences et techniques industrielles

CPE

PRÉSIDENT :
M Thierry DALMASSO

IA-IPR Établissement vie scolaire

VICE- PRÉSIDENTE :
Mme Laurence GOMEZ

IA-IPR Établissement vie scolaire

MEMBRES DU JURY
Mme Pascale BRANDT-POMARES
Mme Armelle MAHÉ MIR
M Sandy-David NOISETTE
M Laurent PEYRE

Directrice INSPÉ Aix-Marseille
Proviseure lycée Camille Jullian Marseille
IA-IPR Établissement vie scolaire
Adjoint au proviseur vie scolaire, CPE collège Louis
Armand Marseille

Mme Elisabeth PORTIGLIATTI POMERI

Proviseure lycée Zola Aix en Provence

**CAPEPS
CAER CAPEPS
CAFEP CAPEPS**

PRÉSIDENTE :
Mme Gwladys VASSEUR

IA-IPR EPS

VICE- PRÉSIDENT :
M Lionel AMATTE

IA-IPR EPS

MEMBRES DU JURY
Mme Pascale BRANDT-POMARES
M David GARCIA

Directrice INSPÉ Aix-Marseille
Chef d'établissement Notre Dame de la Jeunesse
Marseille

Mme Armelle MAHÉ MIR
Mme Elisabeth PORTIGLIATTI POMERI

Proviseure lycée Camille Jullian Marseille
Proviseure lycée Zola Aix en Provence

PSYEN

PRÉSIDENT :

M Olivier CASSAR

Délégué Régional Académique de l'Information et de l'Oriention

VICE- PRÉSIDENT :

M Lionel MARIN

IEN Adjoint au directeur académique des Alpes de Haute Provence

MEMBRES DU JURY

Mme Catherine COURBAIGTS

IEN-IO rattachée à la DRAIO

Mme Marie DELVIGNE

Directrice du CIO de Cavaillon

Mme Sophie PINAZO

IEN premier degré

Article 2 : le jury peut se constituer en sous commissions pour entendre au cours d'un entretien les stagiaires pour lesquels il est envisagé de ne pas proposer la titularisation.

Article 3 : l'arrêté du 30/06/2023, relatif à la désignation des présidents et membres des jurys est abrogé.

Article 4 : le secrétaire général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines